

Le plus ancien château hanté d'Alsace : Illzach 1614

Bernhard METZ

Résumé : Un document de 1614 dit que le château d'Illzach, fief autrichien, est hanté depuis la mort (fin 1613) de son possesseur Caspar von Hohenfirst, dernier de son lignage. Selon toute apparence, ce sont ses héritiers qui ont répandu ce bruit - peut-être favorisé par la biographie du défunt - pour diminuer l'estimation de la valeur du fief et l'obtenir à de meilleures conditions. Ils ne sont pas arrivés à leurs fins, mais le fantôme est présenté comme une réalité dans un rapport officiel sur le château, et c'est à ce jour la première mention connue d'un fantôme dans un château alsacien.

Zusammenfassung: Eine Quelle von 1614 erwähnt einen "gespänst" in der Burg Illzach, einem österreichischen Lehen. Damit ist offenbar ihr früherer Besitzer gemeint: Caspar von Hohenfirst, der letzte seines Stammes (†1613), dessen Lebenslauf nicht ganz banal war. Das Gerücht wurde wohl von seinen Erben verbreitet, in der Absicht, den Schätzungswert des Lehens zu verringern, um es günstiger zu erhalten. Damit scheiterten sie, aber in einem amtlichen Bericht wurde der Spuk als Tatsache erwähnt. Es ist, soweit bekannt, die erste Erwähnung eines Burggeistes im Elsaß.

Fantômes, dames blanches et trésors cachés sont les ingrédients de base du folklore castral - mais depuis quand ? Le folklore est volontiers perçu comme intemporel, "venu du fond des âges", mais on sait bien que lui aussi a son histoire. Qu'un château soit ruiné ou encore habité, que ses occupants soient des seigneurs à la légitimité consacrée par la tradition ou au contraire de nouveaux venus, qu'ils soient perçus comme des protecteurs, des oppresseurs ou des *hargeloffeni*, et les légendes qui s'y attacheront ne seront pas les mêmes.

Or ces légendes, nous les connaissons essentiellement par des recueils du XIX^e, voire du XX^e siècle, donc d'une époque où la féodalité appartient au passé, où la majorité des châteaux alsaciens est en ruine, et où les progrès de l'instruction modifient jusqu'aux traditions orales¹. Car de plus en plus, ce n'est plus seulement par les anciens de leur village que les jeunes entendent parler du passé, mais aussi par leur instituteur, qui a évidemment d'autres sources d'information et une autre vue des choses.

Bref, les légendes castrales que nous connaissons aujourd'hui ne sont pas forcément anciennes, et d'autres ont pu exister antérieurement, et se perdre. Ces légendes ont donc leur histoire, et par conséquent il y a lieu de se demander quand elles apparaissent. Bien entendu, dans la majorité des cas, comme pour les châteaux eux-mêmes, nous ne le saurons jamais, et nous devons nous contenter

d'une première mention plus ou moins contingente. Raison de plus pour publier ici le cas exceptionnel d'un fantôme à l'apparition bien datée : il hante le château d'Illzach depuis la mort de son dernier seigneur, Caspar von Hohenfirst, survenue le 4 novembre 1613².

Le château d'Illzach était primitivement sur motte. Attesté depuis le XIV^e siècle, il était alors (et sans doute dès l'origine) aux nobles d'Illzach, au départ ministériels des comtes de Ferrette, plus tard vassaux des Habsbourg. Dans la deuxième moitié du XV^e siècle, il est successivement aux Berwart, aux Hus et aux Giel von Gielsberg, moitié en fief autrichien, moitié en fief des Rappoltstein, qui eux-mêmes tiennent leur part en fief de l'Autriche³. En 1501/02, Rudolf Giel le vend à son beau-frère Hans von Hohenfirst, dont les descendants le possèdent, toujours moitié en fief et moitié en arrière-fief autrichien, jusqu'à la mort du dernier d'entre eux en 1613⁴.

¹ Sur la critique des légendes castrales modernes, cf. SEIDENSPINNER 1998.

² Sur la date, cf. LUTZ 1898, 124, qui cite son inscription funéraire et a utilisé les registres paroissiaux. KINDLER 1898-1919, II, 88, indique le 5 novembre.

³ Détails et références dans METZ 2003. LUTZ 1898 consacre au château un chapitre bien informé (109-138).

⁴ Fief autrichien : ADHR 2E 116/1/3 (1469-1501) et 1/4 (1502-1613); analyses en français : ADHR C 25 f° 396-98. Fief Rappoltstein : ADHR E 854. Voir aussi LUTZ 1898, 114-23. Originaires de la Forêt-Noire, les Hohenfirst sont présents en Haute-Alsace dès le milieu du XV^e siècle : LUTZ 1898, 115 ; KINDLER 1898-1919, II, 87-89.

Caspar von Hohenfirst n'avait pas d'enfants. Or un fief, en principe, n'est transmissible qu'aux fils. Si le vassal n'en laisse pas, son fief fait retour au seigneur de qui il est tenu, et celui-ci peut en disposer à sa guise : il peut l'incorporer à ses domaines, ou le conférer à quelqu'un dont il veut récompenser les services. Mais il peut aussi, par grâce, le conférer aux héritiers du défunt, soit gratuitement, soit contre paiement d'une somme à négocier. Les héritiers font généralement une demande en ce sens ; son succès dépend du degré de bienveillance que le seigneur a pour eux, ou simplement des relations qu'ils ont avec des personnages bien placés à sa cour.

Le principal héritier de Caspar von Hohenfirst était le mari de sa soeur aînée, Wilhelm Peter von Landenberg. C'est certainement pour obtenir son fief que, un mois seulement après la mort de Caspar, il en envoie une description à la Régence d'Ensisheim, c'est-à-dire à l'administration régionale des Habsburg⁵. Deux mois après, deux fonctionnaires de la Régence, le Dr. Johann Locher et Jakob Bader, viennent visiter le château et rédigent un rapport de cinq pages dans lequel ils décrivent le logis, les bâtiments agricoles, les fossés peuplés de carpes, la vigne en chambrette entre les fossés, les jardins, vergers, terres et prés dépendant du château, et estiment leur valeur en argent. C'est dans ce rapport officiel - destiné à renseigner les autorités sur la consistance et la valeur du fief, afin qu'elles puissent en disposer en connaissance de cause - qu'est mentionné le fantôme :

*"Le château n'est pas particulièrement grand, le logis est très vieux, étroit et inconfortable ; depuis la mort du noble de Hohenfirst, à ce qu'on dit communément, un fantôme (gespänst) s'y manifeste jour et nuit, et persécute tout le monde, au point que ce logis, à moins d'une reconstruction dont le prix dépasserait les mille florins, est très difficile et pénible à habiter"*⁶.

Voilà donc un fantôme qu'on dirait volontiers cousu de fil blanc ; car les commissaires ont pris leurs informations auprès des héritiers Hohenfirst. Ceux-ci leur ont fait visiter le château "de bonne grâce" (*guetwillig*), ont produit leurs titres (*lehensberain und redel, samt etliche[n] alten theilbuechern*), et ont répondu à leurs questions. Il est clair qu'il l'ont fait au mieux de leur intérêt, et celui-ci était que l'estimation de la valeur du fief fût la plus faible possible, afin que les Habsburg fussent plus disposés à le leur conférer à bas prix ou même gratuitement. C'est manifestement dans cette perspective qu'ils ont souligné l'inconfort du château⁷ et la dépréciation qu'il a subie depuis qu'il est hanté.

Le fantôme d'Illzach serait donc une invention des héritiers Hohenfirst pour diminuer la valeur apparente du château. A-t-elle eu du succès ? Notons d'abord que les commissaires de la Régence mentionnent le fantôme à l'indicatif, comme un fait attesté par la rumeur publique (*wie insgemein davon gesagt würdt*), et reprennent à leur compte l'affirmation qu'il rend le logis inhabitable, sans manifester le moindre scepticisme - ceci du moins dans leur rapport écrit ; nous ignorons évidemment les commentaires qu'ils ont pu faire oralement. Mais Peter Wilhelm von Landenberg n'a pas pour autant atteint son objectif : ce n'est pas à lui que l'archiduc Maximilian confère la moitié du fief d'Illzach qui dépendait directement de lui⁸, mais à Christoph Streitt, administrateur de la *Hofburg*⁹, à qui Landenberg s'empresse de la racheter en 1616, pour 3100 florins¹⁰.

Au demeurant, imaginer que Landenberg spéculait sur la crédulité de fonctionnaires qui croient aux fantômes, tandis que lui n'y croirait pas, n'est pas satisfaisant pour l'esprit. Afin de mieux cerner les attitudes de l'époque envers ces phénomènes, on

⁷ En 1610, il est décrit comme "*ein sehr altes, kleines Haus*" : LUTZ 1898, 128. Moins d'une génération plus tard, Heinrich Petri l'appelle *ein schön lustig schloß* (ibid. 124), mais des travaux ont pu avoir lieu entre-temps.

⁸ En revanche, les Rappoltstein lui en ont conféré l'autre moitié : LUTZ 1898, 127.

⁹ "*Kammerdiener und Hofburgpfleger*" : LUTZ 1898, 128 ; ADHR C 25 f° 398. Sur la famille Streitt (von Immendingen), cf. BATT 1881, II, 622-28 et NDAB, cahier 36, 2000, 3804-05 (qui ne connaissent que la branche hagenovienne de la famille) ; un Dr. Jakob Streitt est au service des Habsburg en 1575 : inv. ADHR IC 92.

¹⁰ ADHR 2E 116/1/4-5 ; ADHR C 25 f° 398 ; LUTZ 1898, 128.

⁵ *Designation des schlosses Yllzach* (1613 XII 7) : ADHR 2E 116/1/4.

⁶ *So ist die burg eines nit sonders grossen begriffs, daß gebew gar alt, eng und ohngemachsam, und thuet sich, wie insgemein davon gesagt würdt, seithero daß von Hohenfürst ableiben, so wohl bey tag alß nacht ein gespänst darinnen erzaigen, und meniglich also vexiren, daß selbige ohne neuen baw, der nit ein tausendt gulden allein erfordern würde, gar schwerlich & ohnkommelich zue bewohnen ist* : ADHR 2E 116/1/4, rapport sans date (au dos : *praesentatum 21ten Febr. A° [16]14*), f° 1v-2r.

me permettra d'évoquer brièvement trois exemples régionaux.

En 1578, une bande de voleurs cambriole nuitamment Schoenensteinbach, un couvent de femmes isolé. Ils prennent tout leur temps, et ne cherchent nullement à dissimuler leur présence : ils descendent des grilles, forcent des portes, et font beaucoup de bruit. Néanmoins, les religieuses (sauf une) n'osent pas intervenir, car ils ont suspendu au clair de lune des draps et des chemises sur des tringles ou des bâtons, pour faire croire à des fantômes. Le succès de cette ruse est tel que deux soeurs en tombent malades de frayeur !¹¹

En 1626, Johann Scherer, *Oberschaffner*, c'est-à-dire gestionnaire en chef du temporel du Grand Chapitre de Strasbourg, rédige un rapport sur les vols de grain répétés qui ont lieu de nuit au grenier du Chapitre à Molsheim. Ils ont été constatés depuis longtemps, mais les voleurs sont insaisissables : ils ont commencé du temps de Johann Londerschlot, prédécesseur et beau-père de Scherer, et, après sa mort (1617), ils ont fait courir le bruit "*qu'il hantait le grenier la nuit ; de la sorte, ils ont terrorisé les gens pour faciliter leur forfait*"¹². Scherer lui-même a tout essayé pour les surprendre, comme de mettre des gardes en embuscade dans une maison voisine du grenier. Sans succès : les voleurs s'approchaient, mais, comme mystérieusement avertis d'une présence, se dispersaient avant qu'on ait pu les saisir. Scherer conclut dans un rapport officiel à ses employeurs "*qu'ils sont peut-être prévenus par le Malin, inspireur de leurs méfaits, ou avec lequel ils ont conclu un pacte*".

Vers 1674, un jeune homme de bonne famille parisienne est mis par la Ferme Générale à la tête de sa recette d'Altkirch. Sous le pseudonyme de L'Hermine, il fait un récit savoureux de ses aventures en Haute-Alsace et des moeurs du pays. Un jour, des militaires de passage ont réquisitionné son logement, ce qui l'oblige à passer la nuit au château d'Altkirch. Il y est incommodé par des "lutins" (ce sont clairement des fantômes qu'il désigne ainsi) ; un collègue à lui les entend également. Le lendemain, L'Hermine n'est pas surpris d'apprendre que la chambre où il a vainement tenté de dormir est juste au-dessus de

"l'ancienne prison des sorciers". Il parle de ces "lutins" sur le ton détaché, mais nullement incrédule, d'un homme que les fantômes ne terrorisent pas, mais qui ne met pas leur existence en doute¹³.

Au reste, on sait que la deuxième moitié du XVI^e et la première du XVII^e siècle sont la grande époque des procès de sorcellerie, dans lesquels de fort savants juristes accordent une foi sans réserve à des aveux abracadabrants, mais qui donnent aussi à toute sorte de gens l'occasion de faire condamner leur voisin(e) pour régler des comptes mesquins ou pour s'enrichir par les confiscations.

Ces exemples montrent qu'à cette époque, d'une part, on peut avoir de l'instruction et exercer des responsabilités tout en croyant, sans nullement s'en cacher, aux diableries et aux fantômes ; et d'autre part, qu'on peut, sans être instruit ni haut placé, exploiter à son profit la superstition d'autrui. Rien ne dit que les voleurs de Schoenensteinbach et de Molsheim, et Wilhelm Peter von Landenberg, étaient des esprits forts. On peut utiliser à ses fins la croyance aux fantômes tout en la partageant, de même qu'on peut crocheter des troncs d'églises ou quêter avec de fausses reliques tout en croyant à Dieu et aux saints. Rien ne dit même que le fantôme d'Illzach ait été une invention. Au contraire, le plus plausible est que les domestiques du château aient effectivement cru et raconté que leur feu maître revenait, et que Landenberg se soit contenté d'utiliser cette croyance à ses fins.

Dans cette hypothèse, on aimerait savoir ce qui a pu donner naissance à cette rumeur. Qu'a pu faire Caspar von Hohenfirst en son vivant pour qu'on croie qu'il ne trouve pas le repos dans sa tombe ? Né en 1569, il était le seul fils de Johann Adam von Hohenfirst (†1579), un noble aisé, qui avait par ailleurs quatre filles. Dans sa jeunesse, Caspar voyage "dans une grande partie de l'Europe", puis il revient à Illzach et y mène "une vie scandaleuse", pour laquelle le synode de Mulhouse, en 1604, invite le pasteur d'Illzach à l'admonester¹⁴. C'est la même année qu'est baptisé son fils naturel Hans Caspar¹⁵. En 1611, Caspar épouse Maria Catharina von Flachslan, veuve de Pleickhard von Andlau, mais il meurt deux ans après de la "fièvre", à l'âge de 44 ans, sans descendance

¹¹ ADHR 1C 4391 ; WINNLEN 1993, 200.

¹² ... *diße ehrvergeßene dieb ... gesagt, er gehe nachts uf dem kasten, und allso den leüthen zue befürderung irer bößen that ein gewel eingeiagt* : AMS 117Z 181 (1626 IX 30).

¹³ MAGDELAINE 1981, 126-31. Cette seconde mention d'un château hanté en Alsace a donc lieu dans un contexte bien différent de celui d'Illzach.

¹⁴ LUTZ 1898, 123-24.

¹⁵ KINDLER 1898-1919, II 89.

légitime. Selon le chroniqueur Engelmann - qui était le fils d'un de ses amis - il laisse le souvenir d'un homme instruit et expérimenté. Il est enterré à Illzach, mais ses héritiers lui érigent - en 1642 seulement - un monument funéraire en l'église Saint-Etienne de Mulhouse¹⁶.

Rien dans cette biographie ne semble faire de Caspar un réprouvé. Mais nous ne savons pas tout. Sa "vie scandaleuse" n'a peut-être pas uniquement consisté à vivre quelque temps en concubinage, et il s'est peut-être trouvé des voix pour attribuer sa mort prématurée à une autre cause qu'à la fièvre. A moins que ce soit le fait d'être le dernier de sa race qui lui ait valu de revenir hanter son château. Car on sait que l'idéal de la noblesse est "la conservation et l'élévation du lignage" (*die Erhaltung und Erhöhung des Stammes und Namens*). Le dernier d'une famille noble est donc celui qui ne remplit pas sa mission historique, qui ne transmet pas le flambeau : un malheureux s'il est victime de circonstances défavorables, un réprouvé si cet échec peut lui être imputé. Dans la mesure où il s'est marié "tard" (à 42 ans), Caspar a pu être considéré comme responsable de l'extinction de sa race, et l'on a peut-être cru pour cette raison qu'il ne trouvait pas la paix dans son sépulcre et hantait le château qu'il avait été incapable de transmettre à sa descendance.

Bien entendu, Illzach n'est sans doute pas le premier château hanté d'Alsace. Il est vrai qu'en trente ans de recherches sur les châteaux forts alsaciens, je n'en ai pas encore trouvé de plus ancien¹⁷. D'autres, plus familiers que moi des sources des XV^e et XVI^e siècles, en connaissent peut-être. Dans ce cas, j'espère qu'ils les publieront, ne serait-ce que pour faire mentir le titre que j'ai cru pouvoir donner à cette note.

BIBLIOGRAPHIE ET ABREVIATIONS

ADHR

Archives départementales du Haut-Rhin.

AMS

Archives municipales de Strasbourg.

BATT 1881

Franz BATT, *Das Eigenthum zu Hagenau im Elsass*, 2 vol., Colmar 1881.

KINDLER 1898-1919

Julius KINDLER von KNOBLOCH, *Oberbadisches Geschlechterbuch*, 3 vol., Heidelberg 1898-1919.

KLEINSCHMIDT 1974

Erich KLEINSCHMIDT (éd.), Rudolf von Schlettstadt, *Historie memorabiles*, réédition, Cologne / Vienne 1974.

LUTZ 1898

Julius LUTZ, *Illzacher Chronik, auf Grund meist ungedruckter Quellen zusammengestellt*, Ribeauvillé 1898.

MAGDELAINE 1981

Michelle MAGDELAINE (éd.), *Guerre et paix en Alsace au XVII^e siècle. Les mémoires de voyage du sieur J. de l'Hermine*, réédition, 1981.

METZ 2003

Bernhard METZ, Alsatia Munita, in : *Informations. Bulletin d'information de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, n° 29, mars 2003, 6.

MGH SS

Monumenta Germaniae Historica, Scriptores.

NDBA

Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne.

SEIDENSPINNER 1998

Wolfgang SEIDENSPINNER, *Sagenhafte Burgenwelten. Zur Quellenproblematik von Sagen/Volkssagen*, in: Hermann EHMER (dir.), *Burgen im Spiegel der historischen Überlieferung* (= *Oberrheinische Studien*, 13). Sigmaringen 1998, 163-181.

WINNLEN 1993

Jean-Charles WINNLEN, *Schoenensteinbach, une communauté religieuse féminine, 1138-1792 : contribution à l'étude de l'Alsace monastique*, Altkirch 1993.

¹⁶ Tout ceci d'après LUTZ 1898, 124-26, qui reproduit le monument funéraire.

¹⁷ Au XIII^e siècle, le château des Wepfermann à Barr aurait été le théâtre de phénomènes surnaturels, mais ce sont des démons et non des fantômes qui sont en cause : KLEINSCHMIDT 1974, 85 ; MGH SS, XVII, 221.